

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation: 21/06/2022

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 14

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Martine BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés : Guillaume PRAT par Andre BONHOMME

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

2022_041 - Objet : ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU VILLAGE DE CABANES - LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE

Le chemin rural situé au village de CABANES n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au village de CABANES, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à POLMINHAC, le 27 Juin 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07/07/2022
et publié ou notifié
le 07/07/2022



RF
LE MAIRE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/07/2022
015-211501549-20220627-2022_041-DE